

le langage de nos voisins. Le résultat, c'est que, règle générale, la population de langue anglaise qui vit parmi nous ne songe pas à nous reprocher notre nationalité. Je suis persuadé que si le député d'York-ouest (M. Wallace) venait résider dans la province de Québec, il n'attendrait pas deux ans pour résigner son pontificat dans les loges orangistes, et devenir marguillier de l'une de nos bonnes paroisses et président d'une société Saint-Jean-Baptiste.

En tout cas, je persiste à affirmer qu'au point de vue de nos intérêts purement matériels, il aurait été bien préférable pour nous de devenir citoyens américains. Je suis heureux que les événements n'aient pas évolué dans cette direction, parce que je préfère les institutions britanniques telles que nous les avons conquises, aux institutions américaines. Et tant que l'Angleterre sera fidèle à la parole donnée après quatre-vingts ans de luttes pénibles, je veux, et le peuple de ce pays veut, lui rester fidèle. Mais que la bonne foi soit égale des deux parts! Je comprends qu'il est difficile pour certains êtres d'apprécier un point d'honneur comme celui-là. Cet honneur ne peut être accessible aux descendants politiques des tyranneaux, qui, aux jours de l'oll-garchie et de l'heureux "Family Compact," fusillaient et pendaient d'honnêtes Canadiens, français et anglais, coupables de résistance aux mignons qui voulaient les traiter en ilotes politiques dans leur propre pays!

Ces mêmes loyalistes couvrirent d'œufs gâtés le représentant de la Couronne, lorsqu'il vint sanctionner des lois rendant justice égale à toutes les classes et à toutes les nationalités; enfin, ayant constaté que le trésor public devait cesser de ce confondre avec leur propre bourse, ils lancèrent le programme de l'annexion aux Etats-Unis. C'est à ces patriotes, au cœur large, à l'esprit élevé, que le loyal parti tory-impérialiste doit le jour!

Je veux dire un mot, maintenant, de la signification parlementaire de ma proposition, et réfuter d'avance l'objection qu'elle implique un vote de censure contre le gouvernement. Je n'ai pas la prétention d'être une autorité en matière de procédure et je ne me risquerai pas à faire un cours de droit parlementaire. J'ai trouvé, dans les annales du parlement, un débat au cours duquel cette question a été traitée à fond par les plus hautes autorités des deux partis. La leçon sera d'autant plus profitable que la plupart de ces hommes éminents siègent encore à la Chambre; d'autres ont atteint les régions plus serines de la Chambre Haute, ce qui, je l'espère, ne nuira pas à leur réputation de légistes.

J'ai déjà parlé du débat soulevé à la Chambre, en 1893, par le discours séditieux et anti-britannique du contrôleur des Douanes (M. Wallace). A cette occasion, M. Dawson, député d'Algonia, formula une proposition qu'il appela lui-même, "la censure la plus

sévère" de la conduite et des paroles de M. Wallace. Cette proposition était un amendement à la motion du gouvernement demandant que la Chambre se formât en comité budgétaire.

Le premier partisan du gouvernement qui prit la parole fut M. Kenny, député d'Halifax. Il répudia les sentiments exprimés par le contrôleur des Douanes, mais il déclara ne pouvoir appuyer la proposition de M. Dawson, la considérant comme une demande de censure contre le gouvernement.

M. Mills, député de Bothwell, aujourd'hui ministre de la Justice, et, par conséquent, le conseiller légal du gouvernement, répondit comme suit à M. Kenny :

Je crois que le député de Halifax se méprend entièrement sur la nature de la proposition lorsqu'il la considère comme une motion de non confiance.... Il est très vrai, M. l'Orateur, qu'un gouvernement peut considérer comme motion de non confiance n'importe quelle motion, même une motion comportant la levée de la séance de la Chambre; mais aucun gouvernement n'est obligé de considérer comme motion de non confiance une motion ordinaire; et je ne sache pas qu'un gouvernement ait jusqu'à présent considéré comme telle une motion en amendement, à la proposition que la Chambre se forme en comité des subsides. Permettez-moi, M. l'Orateur, de rappeler une motion que j'ai faite moi-même, il y a deux ou trois ans, alors que l'on proposait que la Chambre se formât en comité des subsides, relativement à la distribution des deniers publics pour l'exécution des travaux publics. Celui qui dirigeait alors la Chambre, l'ancien premier ministre, sir John Macdonald, accepta cette motion et l'appuya contre la proposition même du gouvernement, comportant que la Chambre se formât en comité des subsides. Laissez-moi citer un autre exemple. Il y a quelques années, alors que le gouvernement avait proposé que la Chambre se formât en comité des subsides, l'ancien député de Niagara, M. Plumb, fit une motion relativement à une résolution soumise au sujet des frontières, et le gouvernement appuya cette motion contre sa propre proposition, comportant que la Chambre se formât en comité des subsides.

M. Foster, qui était alors ministre des Finances et leader du gouvernement répondit à M. Mills; il combattit la proposition qu'il qualifia de "pernicieuse motion de parti, n'ayant d'autre but que d'embarrasser le gouvernement," mais il n'osa pas l'appeler directement une motion de censure. Sir Richard Cartwright parla après lui, et reprenant l'argumentation de M. Mills, il dit :

Ainsi que mon honorable ami l'a fait remarquer, il s'est rencontré un grand nombre de cas, où le gouvernement a consenti à accepter des résolutions amendant la proposition ministérielle des subsides. Il aurait pu ajouter aux motions qu'il a mentionnées, une résolution que j'ai proposée moi-même, déterminant l'autorité du comité des comptes publics. Cette proposition a été acceptée par le leader de la Chambre, à cette époque, bien qu'elle eût été proposée lors de la formation du comité des subsides.

M. Costigan, secrétaire d'Etat, tout en ne partageant pas chacune des idées exprimées dans la résolution de M. Dawson, s'exprima